

Le très hon. M. MEIGHEN: Si mon honorable ami prend la direction de sa province, cela pourra peut-être se faire.

M. LAPOINTE: Nous discuterons cela ensemble.

L'hon. M. BELAND: Aussitôt que nous serons au pouvoir, nous le réformerons.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le Gouvernement désire avoir ce crédit afin d'entreprendre le travail, parce qu'il ne veut pas perdre de temps.

L'hon. M. LEMIEUX: Ne pourriez-vous pas le réduire?

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous l'avons déjà diminué de \$300,000 à \$100,000.

L'hon. M. LEMIEUX: Il est de \$150,000.

Le très hon. M. MEIGHEN: Alors, nous pouvons le réduire à \$100,000. Nous ne dépenserons pas plus que cette somme.

Organisation des départements à Ottawa; nouvelle somme requise, \$50,000.

L'hon. M. LEMIEUX: Le ministre veut-il avoir la bonté d'expliquer cet item? Si je comprends bien, cet article est destiné au travail de Griffenhagen et compagnie. Si c'est cela, je m'y oppose parce que l'on a donné à entendre au Parlement que l'on avait remercié cette maison de ses services, sans compter que nous avons une commission du service civil. Griffenhagen et compagnie sont à l'emploi du Gouvernement depuis plusieurs mois déjà et l'on a beaucoup d'objection à ce qu'ils continuent à être à l'emploi du pays.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Le contrat avec Griffenhagen et compagnie pouvait être désavoué à deux mois d'avis. Cet avis a été donné et le contrat a expiré le 3 avril dernier, et il n'y en a pas eu d'autre de fait avec eux depuis.

Le travail préliminaire qui, jusqu'à ce temps avait été fait conjointement avec les autorités des deux ministères: celui de la Douane et du Revenu de l'Intérieur et celui des Postes, et qui était très considérable, servit de bases à un plan de réorganisation, et il était absolument nécessaire, pour compléter ce travail dans les deux ministères, de retenir les services de ceux qui avaient élaboré ce projet de réorganisation avec la coopération du ministère et du sous-comité. Le Gouvernement s'est donc entendu avec des membres de la compagnie Griffenhagen, et ce sont les services de ceux-ci que nous retenons maintenant. Après avoir étudié la question très soigneusement, je ne vois pas que nous

[M. Lapointe.]

puissions faire autrement que de retenir quelques-uns de ces messieurs.

L'hon. M. LEMIEUX: Est-ce là le dernier montant attribué à ces fins?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Oui, mais ces \$50,000 ne sont pas pour la compagnie Griffenhagen comme compagnie; il n'est pas nécessaire non plus que le montant entier soit appliqué à ces fonctionnaires qui ont élaboré ce système et qui s'occupent maintenant de le mettre en œuvre. Nous pourrions nous dispenser n'importe quand d'un certain nombre de ces hommes, et si nous pouvons avoir ceux qui ont les qualités voulues pour ce travail dans les ministères mêmes, ils seront employés.

L'hon. M. LEMIEUX: Je ne suis pas satisfait de l'explication de mon très honorable ami. Je regrette, en un sens, qu'il n'ait pas été ici à bonne heure ce matin.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: J'avais veillé trop tard la veille.

L'hon. M. LEMIEUX: Mais je ne saurais le blâmer, à son âge, il est mieux chez lui qu'en Chambre, à quatre heures du matin. En ce qui concerne le ministère des Postes, j'apprends que le personnel de Griffenhagen y travaille encore, remplissant ces fonctions en toute hâte. Je demanderais à mon très honorable ami, étant données ses nombreuses années d'expérience, son esprit de justice, d'examiner de près les conclusions du rapport fait par cette compagnie. Je ne connais pas les membres de cette compagnie personnellement, je ne parle que d'après le rapport que j'ai lu. J'ai eu quelque expérience dans le ministère des Postes. Il était alors assez bien administré, mais j'ai remarqué dernièrement que plusieurs des anciens employés de confiance dans ce ministère—si les conclusions du rapport sont appliquées—seront mis de côté. Je mentionne spécialement M. Sidney Smith, M. Troop, M. Anderson, le Colonel Verret, M. Lemaire et M. Moon—d'anciens et fidèles employés, de vrais serviteurs de la couronne, qui en tout temps, consacrent leur énergie et tout ce qu'il y a de meilleur en eux au service du public. D'après ce rapport, un véritable sabotage—ou si l'expression est trop forte, une transformation complète doit avoir lieu. J'en appelle à mon honorable ami et lui demande—car je sais que le ministère des Postes est sous sa tutelle en ce moment,—en qualité de président de ce sous-comité du conseil privé, c'est lui qui voit à ce que les conclusions de ce rapport soient exécutées.